

**Avis adopté**

Séance plénière du 28 juin 2023

*Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage*

**Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale**

Aujourd'hui, pas de bla-bla, mais du concret.

Comme cette formidable start-up française, Blablacar, qui a été la première licorne entièrement fondée sur l'économie servicielle. Du concret, comme ces 1 100 000 emplois créés par les start-up françaises dont 40 % sont hors Ile-de-France. Un besoin des consommateurs ?

Un service fourni par les écosystèmes innovants de l'économie servicielle. Si ces modèles d'économie plus proche de nos besoins se présentent comme ceux de l'avenir, ils n'en sont pas pour autant nouveaux. Depuis les années 1970, la plupart des entreprises ont recours à des formes de location pour leurs voitures de société ou leur matériel informatique.

Depuis un peu plus de dix ans, les entreprises françaises ont su s'appuyer sur les possibilités de l'internet pour développer de nombreuses innovations. Nous pouvons en être fiers. Les entreprises doivent pouvoir être soutenues et accompagnées par l'État et les collectivités locales afin de dynamiser les territoires, créer de nouveaux emplois.

Car, l'avis le souligne bien, il s'agit de transformations profondes. Notons que le Service public sait lui aussi être imaginatif dans ce domaine : Vélib, location de courte durée, ou Véligo, location de longue durée, en sont de bons exemples.

Et n'oublions pas que la vie en société ne peut pas s'organiser autour de la seule marchandisation des biens et services.

Donner librement et gratuitement procure un « élan joyeux au service de tous et toutes » comme l'avait souligné l'avis sur le bénévolat. Des modèles comme Emmaus fondés sur le don souffrent de la concurrence de Vinted ou du Bon coin.

Notre groupe a voté l'avis.